



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

POUR L'AMÉLIORATION DES PRISES EN CHARGE ÉDUCATIVES !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !!!

Dés l'arrivée de la nouvelle direction de la PJJ en juin 2013, le SNPES-PJJ/FSU a alerté l'administration sur les conditions de travail des personnels. Depuis 2010, les **réductions d'effectifs**, notamment à l'insertion et dans les fonctions administratives et techniques, la **réorganisation des services**, les **fermetures d'unités** ont profondément déstabilisé l'institution. Ces modifications structurelles, alliées à la transformation des missions (recentrage au pénal notamment) et aux législations répressives (multiplication des procédures rapides par exemple) ont des conséquences importantes sur les conditions de travail des professionnels et sur la prise en charge des jeunes.

Malgré les interpellations syndicales à tous les échelons hiérarchiques de l'administration, la charge inhérente à chaque catégorie de professionnels s'est alourdie, les conditions d'exercice des missions se sont dégradées et la *politique du chiffre* s'est imposée dans tous les services!

Nous sommes toutes et tous concerné-es par la prise en charge des jeunes quelle que soit notre place à la PJJ, la dégradation des conditions de travail des uns a forcément des répercussions sur le travail des autres et sur la qualité de l'intervention éducative.



Le **24 novembre 2016** se tiendra un **Comité Technique Central (CTC)** consacré aux conditions de travail en milieu ouvert. Pour le SNPES-PJJ/FSU, ce sera l'occasion de porter l'ensemble des revendications des personnels quant à l'amélioration des conditions de travail dans tous les services !

Il est grand temps de mettre le discours de l'administration à l'épreuve de la réalité !

▪ « Les conditions de travail à l'hébergement se sont améliorées »

FAUX : Le plan d'action de l'année dernière semble avoir peu d'impact sur la réalité quotidienne des agents. A ce titre, le seul cahier des charges à avoir été revu est celui des centres éducatifs fermés. Les propositions de l'administration sont largement insuffisantes, voire contre productives. La mise en place du logiciel emploi du temps et d'une alarme portative la nuit apparaissent bien dérisoires face aux difficultés que connaissent les hébergements.

Le SNPES-PJJ/FSU revendique l'abrogation du cahier des charges actuel et l'ouverture de réelles discussions au cours desquelles le SNPES-PJJ/FSU portera le doublement de tous les services dans les lieux de placement (de jour comme de nuit), l'interdiction de l'alternance jour/nuit sur la semaine et des temps de récupérations suffisants basés sur les préconisations de la médecine de prévention, la limitation du nombre d'accueils immédiats, la réduction du collectif de jeunes accueillis, la réaffirmation du rôle de l'équipe dans les admissions et dans l'organisation pédagogique.

▪ « Le milieu ouvert bénéficie de suffisamment de moyens pour individualiser le parcours de chaque jeune »

FAUX : Les différents plans antiterroristes ont permis, par opportunité, la création de postes supplémentaires sur les unités de Milieu Ouvert. Le SNPES-PJJ/FSU affirme que les emplois obtenus ne sont pas à la hauteur des besoins des jeunes et des familles accompagnés.

▪ « Il n'existe pas de normes »

VRAI... mais FAUX : L'administration se refuse de parler de normes de prise en charge au sens propre. Les références sont uniquement des critères d'allocation de moyens déclinés pour l'élaboration des budgets nationaux et régionaux. Les chiffres de prises en charge (25 jeunes par éducateur-riche, 54 MJIEs par psychologue, 196 RRSE par éducateur-riche en UEAT) sont annualisés, entraînant pression et culpabilisation des équipes, voire un véritable chantage à la fermeture de postes en cas de « sous activité » ainsi qu'une charge de travail incompatible avec un suivi éducatif « de qualité ».

▪ « Les conditions de travail en MO se sont améliorées ces dernières années ? »

FAUX: Pour le SNPES-PJJ/FSU, la multiplication des missions (QM, classes relais, activités de jour...), des permanences (PEAT, article 12.3, réparations parquet, éducatives au service...), des écrits dûs à l'augmentation du nombre de mesures par jeune, des déplacements lointains, ont massivement dégradé les conditions de travail. Pour le SNPES-PJJ/FSU, la charge de travail théorique est différente de la charge réelle. Les changements et les contraintes imprévus sont sources de stress professionnel au regard d'un agenda déjà bien rempli. Dans ce contexte, les discussions et les échanges en équipe, institutionnels ou informels, absolument nécessaires pour lutter contre l'isolement deviennent un luxe.

Dans les unités, les RUEs remplissent aujourd'hui les fonctions dévolues auparavant aux directeurs sans qu'aucune reconnaissance statutaire ne soit actée.

▪ « La pluridisciplinarité existe dans toutes les MJIEs »

FAUX : Pour le SNPES-PJJ/FSU, les trois professionnels (éducateur-riche, ASS, psychologue) doivent intervenir dans toutes les MJIEs à partir de leur champ spécifique. L'éclairage pluridisciplinaire est une garantie d'une investigation de qualité. Les réunions de synthèse ne peuvent à elles seules constituer l'apport pluridisciplinaire.

Force est de constater que dans un nombre significatif de MJIEs un des trois professionnel-les n'intervient pas !

▪ « Les psychologues interviennent dans d'autres mesures si nécessaire »

VRAI/FAUX : Cela dépend de leur charge de travail et du nombre de MJIEs dans l'unité. Dans certains services, les MJIEs, notamment civiles, sont très nombreuses. Certaines concernent des fratries, comptabilisées comme une seule mesure et non pas en fonction du nombre d'enfants. Ce décompte de l'activité de le-la psychologue aggrave sa charge de travail déjà lourde (54 MJIEs/annuelle). De plus, il est demandé au-à la RUE de déterminer le temps que cet agent doit passer dans cette mesure. Cela constitue une remise de leur autonomie technique et du principe d'individualisation des prises en charge. De fait, l'intervention du- de la psychologue dans d'autres mesures est extrêmement réduit dans la grande majorité des services de milieu ouvert.

▪ « La spécificité des ASS est préservée ».

FAUX : Depuis plusieurs mois, la DPJJ nous dit travailler sur une « doctrine d'emploi des ASS » sans que les organisations syndicales ne soient consultées. A l'heure actuelle, les ASS dans les unités sont confronté-es à des interprétations diverses de la comptabilisation de leur activité et, de fait, de leur spécificité. Depuis plusieurs années, le BOP conditionne le poste d'ASS à l'affectation de mesures en propre et ces personnels se voient confier des MJIEs seuls. Cela permet notamment de « se passer » d'un éducateur-riche et donc de mener la mesure avec deux professionnel-les au lieu de trois.... Dans les unités où l'équipe résiste à cette orientation budgétaire, elle est confrontée à la logique implacable de GAME ! De plus, si le nombre de MJIEs est insuffisant, d'autres mesures civiles ou même pénales peuvent leur être confiées. Cette pratique remet en cause la spécificité des métiers des ASS et des éducateur-rices.

Le SNPES-PJJ/FSU exige :

- Pour les éducateurs-trices, 20 jeunes en file active
- Pour les psychologues, la baisse de la norme annuelle en MJIE à 34 par an et comptabilisation par jeune et non par fratrie
- Pour les Assistant-es de Service Social, la suppression de l'attribution de mesures en propre et reconnaissance de la spécificité de leur métier.
- une pluridisciplinarité qui ne se limite pas aux MJIE.
- la mise en place d'une grille indiciaire fonctionnelle pour les Rues, première étape d'une intégration dans le corps des directeurs.

▪ « Le secteur de l'Insertion à la PJJ, a bénéficié d'une attention particulière »:

FAUX : Non seulement, la direction actuelle n'a pas réparé les dégâts de la RGPP, mais elle persiste dans le même sens, en décrétant la fin du recrutement des Professeur-es Techniques. C'est là l'abandon programmé de la pluridisciplinarité dans ce secteur et la dévalorisation des ambitions éducatives pour les jeunes à la PJJ. En établissant l'occupationnel comme « socle » indépassable, la PJJ abandonne de réels objectifs d'insertion.

Le SNPES-PJJ/FSU exige :

- la reprise du recrutement des professeurs techniques
- le recrutement de psychologues dans les UEAJ
- la réouverture des UEAJ supprimés par la RGPP
- la valorisation des projets à l'initiative des professionnels.

▪ « Les personnels administratifs et techniques sont valorisés dans leur travail »

FAUX : Depuis 2010, les personnels administratifs et techniques ont payé un lourd tribut à la RGPP. La restructuration des services et la disparition des fonctions-support en DT (budget et gestion RH) ont créé une situation de glissement des tâches et une augmentation de la charge de travail imposée au Adjoint-es Administratif-ves.

Des Adjoints Administratifs, personnels de catégorie C, sont ainsi positionnés sur des fonctions correspondant à la catégorie B SANS reconnaissance statutaire et salariale! La DPJJ fait des annonces de transformation en SA de postes de AA ... mais les agents attendent toujours !



Le SNPES-PJJ/FSU exige :

- la reconnaissance statutaire des Adjoint-es Administratif-ives à la hauteur des nouvelles tâches qui leurs sont imposées et du niveau de responsabilité qui en découle.
- la création d'un poste de S.A par service
- le positionnement des adjoints techniques au plus près des unités et la création d'un débouché de catégorie B pour la filière technique.

Après trois ans d'exercice et à quelques mois d'échéances électorales majeures,

il est urgent que la DPJJ dépasse le stade du discours :

Les personnels de la PJJ doivent être entendus !

L'amélioration concrète des conditions de travail est une urgence absolue !

Le 24 novembre 2016, jour du Comité Technique Central,

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !



Paris, le 20 octobre 2016